

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à		Départs de.		Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.						
CAHORS		CAHORS		Arrivées à						
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS		
5 h. 1 ^{er} soir.	12 h. 55 ^m soir.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.		
10 h. 47 ^m »	5 h. 10 ^m »	2 h. 37 ^m » soir.	3 h. 52 ^m » soir.	4 h. 18 ^m » soir.	5 h. 17 ^m » soir.	8 h. 10 ^m » soir.	5 h. 48 ^m » soir.	4 h. 18 ^m matin.		
		7 h. 49 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.		
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.						

Cahors, le 8 Novembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 novembre 1883.

Continuation de la discussion de la loi municipale.

M. Cassou demande que les réparations aux édifices religieux soient comprises dans les dépenses obligatoires des communes.

Cet amendement est combattu par M. Bastid.

M. Margue demande qu'on impose aux communes le Bulletin des lois et des communes. — Accepté par la commission.

M. Freppel présente un amendement rendant obligatoire l'indemnité de logement aux curés et desservants, lorsqu'il n'existe pas de bâtiment affecté à leur logement. Il propose, en outre, de rendre obligatoire les secours aux fabriques en cas d'insuffisance de revenus. Cet amendement est repoussé.

Les articles 140 à 143 sont renvoyés à la commission.

M. Goblet dépose une proposition concernant les conseils cantonaux.

Séance du 6 novembre 1883.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur la loi municipale.

L'article 136, légèrement modifié, est adopté ainsi que l'article 140 avec une nouvelle rédaction supprimant l'intervention du conseil général en matière d'octroi.

Les articles 141 à 143, modifiés dans le même sens, sont adoptés.

L'article 142 est supprimé.

L'article 165 est adopté avec modification.

Malgré l'opposition de M. Laroche-Joubert, l'amendement Gatineau, sur l'art. 166, est repoussé.

La loi de 1851 concernant Lyon est abrogée moins un article, ainsi que l'article 116 du décret de 1882 sur le régime financier des colonies.

M. Paul Bert demande l'abrogation des dispositions affectant au service des cultes en dehors des conditions concordataires les immeubles appartenant aux communes. On continuera ainsi, dit-il, à préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. le rapporteur répond que l'amendement de

M. Paul Bert a une portée qui dépasse l'article 166 et consacrerait, par voie incidente, une législation nouvelle.

M. Paul Bert dit que la commission ne devrait pas refuser une amélioration intéressant les communes et dont la disposition peut trouver place dans la loi municipale comme celle relative aux pompes funèbres.

L'amendement est pris en considération à la majorité de 315 voix contre 135.

A propos des dispositions transitoires sur l'article 1^{er}, MM. Calla et Laroche-Joubert présentent deux amendements proposant une composition nouvelle du conseil municipal de Paris. Ils sont repoussés.

M. Sigismond Lacroix repousse le sectionnement de Paris proposé par la commission.

Ce système est une manœuvre électorale. (Bravos à gauche.)

Paris doit avoir un régime plus libéral que les petites communes; le maire doit être indépendant du pouvoir central. Le conseil municipal doit réaliser des améliorations dont la France profitera, notamment la laïcisation des hôpitaux. (Protestations à droite.)

On demande la suppression de la préfecture de police que demandaient déjà en 1870 plusieurs membres du gouvernement de la Défense nationale. Il ne faut pas se défier de Paris. On aura peut-être besoin un jour de sa foi républicaine. (Bravos à gauche.)

M. Dubost demande le renvoi de la suite de la discussion à jeudi. Adopté.

SÉNAT

Séance du 5 novembre 1883.

Le Sénat continue la discussion sur le projet de loi établissant un quatrième titre pour les matières.

M. Oudet réclame pour l'horlogerie française la création d'un quatrième titre, qui lui permette de lutter, au point de vue de l'exportation, avec l'industrie étrangère.

M. Dietz-Monnin, rapporteur, complète les observations du préopinant.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Séance du 6 novembre 1883.

Le Sénat, après une discussion entre MM. de

Gavardie et Challemel-Lacour, adopte un projet autorisant le Havre à contracter un emprunt de cinq millions pour la construction de grands travaux dans cette ville.

Le Sénat continue la discussion sur la création d'un quatrième titre pour les métaux précieux.

Séance jeudi.

Informations

Paris, 7 novembre.

On s'entretenait beaucoup hier, dans les couloirs, de la discussion à laquelle pourra donner lieu la demande de crédits supplémentaires pour l'expédition du Tonkin; on sait que le crédit demandé s'élèvera à 10 millions, et sera déposé probablement demain, peut-être même aujourd'hui. Une commission spéciale sera nommée pour examiner le projet de loi portant ouverture de ce crédit.

On fait en même temps courir le bruit, dans les couloirs, que M. Gatineau renoncera, pour le moment, à déposer une demande d'expulsion des princes d'Orléans.

— Les quatre grands ducs de Russie, Wladimir, Serge, Alexis et Paul ont pris part, lundi, à la grande chasse de St-Hubert, organisée par M. le duc d'Aumale dans son domaine de Chantilly. Le matin, les invités avaient assisté à la messe traditionnelle de St-Hubert.

— On télégraphie de Londres que la légation de Chine va publier un recueil contenant tous les documents relatifs aux négociations entre la France et la Chine.

LA FRANCE ET LA CHINE

On lit dans le Daily-Telegraph que l'ambassade chinoise en Angleterre, considère la situation comme inquiétante, mais non comme désespérée. La phrase prêtée à M. Lion, par un journal français, qu'une guerre entre la France et la Chine était non-seulement possible mais certaine, est exagérée. Tout dépend de l'attitude des Français devant Hacin. S'ils attaquent ce fort, la situation deviendra fort grave et la guerre pourra être considérée comme prochaine.

— Mais il y a quelqu'un là-dedans ! Et je ne me trompe pas, c'est...

La surprise avait apparemment enflé sa voix, car, en dépit du bruit de la mer, Myriam, cette fois, l'entendit. Les exclamations du capitaine semblèrent produire sur le cheval de la jeune fille une impression nerveuse que n'avait pas produite le cri des vagues.

La bête s'enleva, courant tout droit à une brèche de la falaise. Le baron vit le péril, et bien qu'il eût regardé en arrière et en même temps étouffé une effroyable malédiction, il suivit sa fille.

Déjà l'adroite écuyère s'était rendue maîtresse de sa monture, qu'elle retint au bord de la brèche; mais on se trouvait à deux cents pas du point d'où elle était si vivement partie.

— C'est la présence de ce misérable fou aposté sur votre passage, qui aura effrayé votre cheval, lui dit M. de Kernovenoy avec une terrible ironie.

Myriam lui montra d'un geste la mer mugissante et secoua la tête. Elle n'entendait plus.

Le capitaine avait mis pied à terre et entraînait dans la batterie en criant :

— Briey !... Maxence !... mon vieux camarade !... mais attends-moi donc !... Mais ou tait-il... Dieu me pardonne, il est fou.

Il rendait ainsi le même arrêt que le baron Hector un moment auparavant, mais point sur le ton de la menace; au contraire, sur celui de la plus affectueuse pitié.

Il y avait bien de quoi prendre souci d'un si excellent ami de jeunesse. Maxence, que le capitaine appelait et qui demeurait si étrangement

AU TONKIN

M. Harmand télégraphie, à la date du 5 novembre, au ministère de la marine, que Ninh-Binh et Quang-Yey ont été occupées sans résistance. Dans le centre du Delta, on exécute assez bien la convention de Hué, mais il n'en est pas de même dans les deux provinces du nord, occupées par l'ennemi.

On mande de Hong-Kong au Daily-News :

Il résulte d'une reconnaissance faite par les troupes d'Ha-Noï que les Pavillons-Noirs occupent une forte position sur la rive droite du Tai-Bing, à trois mille de Song-Tai.

— On télégraphie de Saint-Petersbourg :

Les probabilités de la guerre entre la France et la Chine provoquent ici de vives appréhensions dans les sphères officielles. On craint que la France étant ainsi engagée, l'Autriche et l'Allemagne profiteront de la situation pour attaquer la Russie, qui se trouverait ainsi complètement isolée.

UNE BOMBE A LYON

La nuit dernière, une bombe a fait explosion au quartier des Brotteaux. L'engin était composé de poudre et de nitro-glycérine, roulés dans de la terre glaise et retenus par une enveloppe de cuivre.

Il avait été placé contre la porte d'une maison. La détonation a été formidable, mais les dégâts sont insignifiants.

LE DISCOURS DE M. WALDECK-ROUSSEAU

M. Waldeck-Rousseau a prononcé, au banquet qui a eu lieu à l'hôtel de ville de Tourcoing, un long discours politique qui n'est guère que la paraphrase ou le commentaire des discours de Rouen et du Havre.

— Le Français raille les journaux qui ont ajouté foi à la nouvelle que le comte de Paris aurait sollicité l'appui de la cour de Berlin pour la restauration de la monarchie.

— Le conseil municipal de Paris a repoussé par 58 voix contre 9, la proposition de M. Joffrin, tendant au rétablissement de la garde nationale.

— M. Rouher est assez gravement malade. Depuis quelques jours, son état ne laisse pas d'inspirer des craintes à sa famille.

— Le ministre du commerce vient de former une commission chargée de lui présenter les mesures

sourd, se laissait en ce moment couler, au risque de se casser vingt fois la tête, par un étroit sentier, heureusement garni d'un peu de sable, qui descendait jusqu'à la grève. Robert d'Avrigné se pencha, mesura ce chemin terrifiant; pour cette fois le fils de marin se retrouva hussard et n'osa suivre celui qui le fuyait...

— Car il me fuit, grommela-t-il. Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ?

Il se remit en selle et rejoignit M. de Kernovenoy et Myriam, qui l'attendaient; la jeune fille, le dos tourné à la grève, regardant les champs sablonneux, le baron Hector immobile, le visage si affreusement contracté, que Robert lui dit :

— Vous avez eu terriblement peur pour ma cousine.

— Oui, fit M. de Kernovenoy, et il faut bien que j'aime de toute ma force celle que je vais te donner, car, la voyant exposée à un danger qu'elle ne voyait peut-être pas elle-même, j'ai oublié tout le reste; j'ai couru d'abord à elle. Vous, Robert, vous êtes allé à l'insolent qui s'est enfui avec sa lâcheté accoutumée. Chacun de nous a rempli son rôle.

— Un insolent ! répéta le capitaine au comble de la surprise. De qui donc voulez-vous parler ? Cet original qui suit des chemins à faire reculer des chèvres, c'est mon camarade d'école, c'est...

— Je ne l'ai pas vu, mais je le sais, interrompit le baron. N'aviez-vous donc pas remarqué, avant la promenade, mademoiselle de Kernovenoy se tenant à la fenêtre de la salle de billard, d'où l'on découvre la plage ? Doutez-vous qu'elle ait été alors aperçue par le compagnon d'aven-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(18)

L'IDOLE

Quant au capitaine Robert, il montra tout de suite à quoi il pensait, en faisant observer que si le vent se levait au sud-ouest — qu'il prononçait sud-ouâ, comme un vrai fils de marin — les pêcheurs, fuyant devant l'orage, feraient du moins une bonne pêche au retour, et que le lendemain, à Kernovenoy, on ne manquerait pas de poissons frais.

Les trois promeneurs, en ce moment, cheminaient sur de hautes falaises couronnant d'immenses escarpements de roches déchirées par la mer et par le temps qui laissaient entre leurs parois de larges fissures béantes et formaient ici des entassements de ruines, plus loin des excavations et comme des palais mystérieux et sauvages, avec leurs colonnes tremblantes et leurs entablements écroulés.

Le flot montant s'engouffrait dans les grottes s'élançant en tournoyant par ces cheminées, répandant dans l'air une fumée d'écume et menant un tel bruit, que bientôt on cessa de s'entendre.

Ainsi se trouvaient perdues pour l'oreille de Myriam les fines et poétiques observations de son beau cousin; cependant, le capitaine Robert parlait toujours, l'amiral, son père et son initia-

teur à la politique matrimoniale, lui ayant enseigné qu'il n'y avait rien de pire que de se taire, — en quoi l'amiral avait eu tort.

Les chevaux marchaient de front; ils glissaient lentement sur l'herbe rase, maigre tapis, semé de loin en loin de quelque arbuste marin ou de quelques plantes aux longues tiges grêles, surmontées de fleurettes décolorées.

Point d'autre végétation, et du côté de la terre, l'œil, au lieu de se reposer sur les chaumes, ne rencontrait plus que des champs de sable.

Aucune habitation humaine que, sur le point le plus élevé, un poste de douane.

La route n'était ni droite ni sûre; la falaise, rongée par le pied, éventrée sous le double coup des hautes marées et des pluies décrivait, à chaque pas, au-dessus de la grève pierreuse et du chaos tumultueux des roches, des courbes brusques et profondes.

Elle fléchissait légèrement en nord-ouest. Là se trouvait un ancien ouvrage fortifié, avec ses talus gazonnés, percés de gueules menaçantes, car, en d'autres temps, on y avait placé une batterie.

Un vieux canon rouillé gisait dans l'herbe.

L'ouvrage, creusé de quatre pieds environ, ne servait plus que d'abri aux rares promeneurs de l'été, contre l'orage subit venant du côté de la mer; ils pouvaient alors s'adosser au talus et braver le grain qui passait au-dessus de leurs têtes.

Le capitaine Robert, du 7^e hussard, se retrouva encore une fois premier-né d'amiral, fils de marin. Il arrêta son cheval devant la batterie, puis tout à coup s'écria :

définitives à prendre pour l'organisation de musées commerciaux qui vont être créés dans chaque centre d'industrie ou de grand commerce.

— Le ministre de l'intérieur, accompagné de M. Leguay, directeur de l'administration départementale et communale, se rendra à Nice à la fin du mois courant, pour présider la cérémonie d'ouverture de l'exposition. De Nice, M. Waldeck-Rousseau se rendra en Corse, où il se propose de visiter les villes d'Ajaccio, de Bastia, etc.

— A Etampes, les magistrats du tribunal se sont rendus à la messe du Saint-Esprit, escortés par un piquet de gendarmerie. On prétend que cette mesure a été prise par la magistrature, qui a le droit de requérir la gendarmerie pour se protéger dans la rue contre certaine manifestation qui devait se produire sur le passage du cortège.

— Le percepteur de Lavoute-Chillac (Haute-Loire), vient de prendre la fuite en laissant dans sa caisse un déficit considérable. Ce fonctionnaire, récemment nommé à ce poste, devait sa position à un sénateur du département.

— Le projet de loi sur le rattachement des services de la préfecture de police au budget de l'Etat, sera déposé cette semaine par M. le ministre de l'intérieur.

— Une dépêche de Lyon annonce que la police est sur la trace des auteurs de la nouvelle explosion qui a eu lieu mardi soir dans le quartier des Brottaux. L'un de ces individus appartiendrait au journal anarchiste le *Drapeau noir*. La même dépêche fait connaître qu'il existerait à Lyon une société dite *des bombes*, composée d'individus sur lesquels pèsent en ce moment de graves soupçons.

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

MOUVEMENT DU PERSONNEL DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTEURICES DANS LE LOT

Sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, M. le Préfet a nommé :

6 octobre 1883

MM.
Barrial, instituteur à Belmont (Bretenoux), à Anglars.
Bessièrès, adjoint à Montcuq, à Concorès.
Delmon, instituteur à Saint-Sauveur, à Déga-gnac.
Planchou, id. à Sarrazac, à Frayssinet-le-Gélat.
Constanty, adjoint à Souillac, titulaire à Cas-sagnes.
Socirat, instituteur suppléant à Saint-Sauveur, à Cahors.
Lacombe, instituteur à Montlaurun, à Saint-Hilaire-de-Lalbenque.
Pradié, adjoint à Mercuès, titulaire à Mont-laurun.
Lavernhe, élève sortant de l'Ecole normale, à Thémimettes.
Fabre, instituteur à Tauriac, à Belmont (Bre-tenoux).
Ausset, instituteur à Carayac, à Lentillac (Fi-geac).
Daraquy, instituteur à Saint-Jean-Laginese, à Lamativie (Saint-Médard-de-Presque).
Ortal, instituteur à Lamativie, à Saint-Jean-Laginese.

Filhol, instituteur à Lamothe-Cassel, à Laca-brette (Castelnau).
Verdy, adjoint à Cahors, titulaire à Saint-Henry (Cahors).
Simon fils, sans emploi, à Biars.
Mazet, instituteur à Gréalou, à Montbrun.
Marty, id. à Saint-Henry, instituteur suppléant.

ADJOINTS

Lacroix jeune, élève sortant de l'Ecole nor-male, à Cahors.
Roussel, instituteur à Thémimettes, à Cahors.
Ségala, élève sortant de l'Ecole normale, à Montcuq (école primaire supérieure).
Fournié, élève sortant de l'Ecole normale, à Montcuq (école primaire supérieure).
Albugues, adjoint à Montcuq, à Montcuq (école primaire supérieure).
Aldhuy, élève sortant de l'Ecole normale, à Montcuq (école primaire supérieure).
Foissac, instituteur à Saint-Hilaire-de-Lal-benque, à Montcuq (école primaire sup^{re}).
Ménauge, élève sortant de l'Ecole normale, à Castelnau.
Décremps, élève sortant de l'Ecole normale, à Luzech.
Gizard, élève sortant de l'Ecole normale, à Mercuès.
Delpech, adjoint à Concots, à Souillac.
Calmette, adjoint à Luzech, à Concots.
Clermont, adjoint à Bretenoux, à Cressensac.
Lacroix aîné, élève sortant de l'Ecole nor-male, à Bretenoux.

M^{mes}
Nadal, institutrice à Martignac, à Rassiels (Trespoux).

Cazard, épouse Barel, institutrice provisoire à Rassiels, à Trespoux.
Bédérines, institutrice à Esclauzels, à Marti-gnac (Puy-l'Evêque).
Bousquet, née Verdy, sans emploi, institutrice provisoire à Esclauzels.

Filhol, née Kamernéier, institutrice à Soulo-mès, à Lacabrette (Castelnau).
Crouette, sans emploi, à Soulomès.

Ida Fouché, institutrice à Cadenet (Vaucluse), à Belmont (emploi nouveau).

Jaubert, institutrice à Lascabanes, à Rouilhac (Montcuq).

Raffy, sans emploi, à Nadaillac (le Roc).
Soulié, institutrice à Rouilhac, à Touzac.
Borie, id. à Touzac, à Lascabanes.
Galtié, id. à Méjanasserre, à Mialet (Saint-Bressou).

Marcouly, institutrice à Lentillac (Lauzès), à Saint-Sauveur.

Rigal, institutrice à Saint-Sauveur, à Lentil-lac (Lauzès).

Costes, institutrice à Mialet (Saint-Bressou), institutrice suppléante, en résidence à Fi-geac.

Martin, née Blanié, sans emploi, institutrice provisoire à Orniac.

11 octobre

M^{lle} Delfau, institutrice à Mechmont, à Méja-nasserre (Cornac).
M. Mégès, adjoint à Castelnau, à Catus.

12 octobre

MM.
Escudis, adjoint à Cahors, titulaire à Issen-dolus.
Landes, instituteur à Issendolus, à Lamothe-Cassel.

18 octobre

MM.
Lagarrigue, instituteur à Lacabrette (Castel-nau), à Lunan.
M^{me} Lagarrigue, institutrice à Lacabrette (Cas-telnau), à Lunan.
Rouzet, instituteur à Lentillac (Figeac), à Ca-rayac.

Lespinasse, instituteur à Tauriac, à Rudelle.
Bourdarie, id. à Gréalou, à Lissac.
Borie, id. à Lesquerde (Pyrénées-Orientales), à Gréalou.

M^{me} Melou, institutrice à Ladirac, à Lissac.
Lafon, id. à Lunan, à Durbans.

6 novembre

M^{lle} Marrou, institutrice à Nadaillac (le Roc), à Ladirac.

MM.
Espitalié, instituteur à Thégra, à Lunegarde.
Mailhé, id. à Lunegarde, à Biars.
Simon, id. à Biars, à Prouilhac.
Liauzun, id. à Prouilhac, à Thégra.
Planche, id. à Cassagnes, à Floirac.
Leymarie, id. à Floirac, à Staals (Ga-gnac).
Nouvelle, id. à Staals, à Tauriac.
Doumerc, adjoint à Montcuq, titulaire à Cas-sagnes.

Massip, adjoint à Rodez, à Cahors.
Soyris, id. à Aubin, à Cahors.
Bessièrès, id. à Rodez, à Cahors.
Corbières, sans emploi, à Puy-l'Evêque.
Fabre, adjoint à Espagnac (Lozère).
Bouscarie, sans emploi, titulaire à St-Chels.
Flancette, id. adjoint à Bagnac.
Raysse, id. id.

M^{mes}
Viale, sans emploi, adjointe à Labastide-Murat.
Fargue, id. titulaire à Castel franc.
Bouscasse, id. adjointe à Montfaucon.
Bouzou, id. titulaire à Fontanes-Lune-garde.

COUR D'ASSISES DU LOT

4^e trimestre

LISTE DES JURÉS

MM. Sourzat, Etienne, adjoint à Bétaille.
Francoual, Jean, aubergiste à Vayrac.
Décremps, Jean-Baptiste, propriétaire à Saint-Cirq-Lapopie.
Espinadel, Pierre, propriétaire à Sous-ceyrac.
Cangardel, Jean-François, avocat à Cahors.
Boudou, Louis, négociant à Montcuq.
Prady, Jean-Jacques, à Grézels.
Julhia, maire à Bagat.
Siréjol, Jean, à St-Michel-de-Bannières.
Goudal, Jean, maire à Cours.
Lagarrigue, Jean, à Montet-Bouyal.
Sourdoire, Bernard, adjoint à Saint-Michel-de-Bannières.
Vargues, Elie, fils, à Gourdon.
Bor, Alphonse, à Cajarc.
Vernejoul, Pierre, à Cornac.
Castang, Francis, agent-voyer à Cazals.
Mazelié, Jules, à Castelnau-Montratrier.
Baldy, Hippolyte, horloger à Salviac.
Blondeau, Jean, percepteur à Thémimettes.
Perès, Henri, maire à Loubressac.
Murat, Gabriel, à Payrac.
Pechméja, Jean-Baptiste, à Payrac.
Relhié, Augustin, médecin à Cahors.
Séguy, Bernard-Firmin, praticien à Cahors.

Lagrange, Louis, à Duravel.
Lesoure, Henri, receveur à St-Céré.
Pégourié, Jules, notaire à Gréalou.
Olive, Henri, négociant à Souillac.
Veyssouze, Antoine, à Meyronne.
Roux, Charles, à Puy-l'Evêque.
Peyroles, Alexis, à Corniac.
Sol, Antoine, à Lalbenque.
Grépon, Paul à Caniac.
Imbertie, Julien, à Prayssac.
Maurel, Adrien, à Cabrerets.
Carbonel, Joseph, médecin à Assier.

Jurés supplémentaires

MM. Bergougnot, Jean, à Cahors.
Dardenne, contrôleur à Cahors.
Costes, Henri, notaire à Cahors.
Aymeric, Victor, à Cahors.

Par décision présidentielle, M. Vidal (Gomer-Elisabeth-Julie), capitaine de vaisseau, est nommé au commandement du cuirassé de sta-tion la *Galissonnière*, à Lorient.

Le *La Galissonnière* est destiné à rempla-cer dans les mers de Chine et du Japon, le cuirassé de station *La Victorieuse* (vaisseau amiral Mayer), et à porter le pavillon de contre-amiral Lespès qui a été nommé récemment au commandement de la division navale des mers de Chine et du Japon.

Nous sommes d'autant plus heureux d'enre-gistrer la nomination de M. le capitaine de vais-seau Vidal au commandement de *La Galisson-nière*, que cet officier supérieur, qui a séjourné dernièrement plusieurs jours à Cahors, est le beau-frère de notre compatriote M. le doc-teur Caviolle.

La nomination de M. le capitaine Vidal a un commandement si important, place cet officier supérieur sur la voie qui conduit rapidement aux étoiles de contre-amiral.

On nous annonce de Fontenay-le-Comte (Vendée) la mort de M. Jules Donan, ancien inspecteur d'Académie à Cahors. M. Jules Du-nan était agrégé d'histoire et de géographie et officier de l'instruction publique. Il était âgé de 61 ans.

L'effectif du bataillon du 7^e de ligne, sta-tionné dans la province de Constantine, va être porté à 550 hommes. Cet effectif avait été ré-cemment rédoit par suite du départ de la classe. Les hommes libérables viennent en effet d'arri-ver à Cahors pour être désarmés et renvoyés dans leurs foyers.

PRÉVISION DU TEMPS

Un correspondant du *Figaro* lui écrit, à la suite d'un entretien qu'il a eu avec le capitaine Delauney, connu par ses prévisions de tremble-ment de terre qui se sont dernièrement si mal-heureusement réalisées.

D'après M. Delauney, nous serions à la veille de grandes perturbations météorologiques, dues au passage que la terre va effectuer à travers l'essai cosmique connu sous le nom de *Léo-nides*.

ture qui nous suivait depuis le départ ?

— Je suppose que si cela pouvait être, ce serait, du moins, à l'insu de ma cousine.

— Vous supposez bien. On vous a quelquefois accusé, Monsieur, d'avoir le jugement un peu court; en cette circonstance, il ne l'est point trop.

— Voilà un singulier compliment ! dit le ca-pitaine qui, pour la seconde fois depuis le matin, se sentait en veine d'impatience et dont la figure rose s'assombrit.

— Venez dans mon cabinet lorsque nous serons rentrés au château, continua M. de Kernovenoy; j'achèverai de m'expliquer.

— Je le veux bien, car je crois qu'il en est temps, et si vous faites injure à votre fille, Mon-sieur...

Aurais-je à vous en répondre ? Vous prenez votre situation et vos nouveaux devoirs au sé-rieux, cela ne me déplaît point.

Myriam avait poussé son cheval en avant. Cette fois, elle ne voulait pas entendre. Seulement, celle de ses mains qui tenait la bride se rappor-cha de l'autre et toute deux se joignirent. Elle avait des larmes et des éclairs dans les yeux.

Maxence continuait sa périlleuse descente, grâce au peu de sable et de terre végétale répandus sur ce sentier dérisoire, qui n'était pas l'œu-vre des hommes. Les pluies, roulant du haut de la falaise et entraînant quelques débris vivants après elles l'avaient formé, mais il s'arrêtait brus-quement à une saillie de la pierre, sur laquelle le fugitif reconnut l'impossibilité de se tenir debout.

Cette saillie offrait précisément le dessin d'un immense auvent de porte, un triangle avec son

arête au milieu de deux larges toits inclinés. Maxence, se traînant sur les genoux, et regardant au-dessous de lui, n'aperçut que le galet de la grève et de l'ombre comme au-devant de quelque cavité profonde. Il devait être juché au-dessus d'une grotte.

Le jeune homme ne pût s'empêcher de sourire en songeant à sa double situation si embar-sante en haut, tout à l'heure, par la rencontre du capitaine d'Avrigné et maintenant arrivée au comble du ridicule, si vraiment il devait demeurer là jusqu'au moment où passerait quelque petit pêcheur de moules ou de crevettes.

Alors il pourrait l'envoyer au village chercher une échelle. Mais y en avait-il, dans tout Kernovenoy, une assez longue ?

Le pilori du pauvre amoureux était bien élevé de vingt pieds au-dessus de ces galets maudits, sur lesquels il n'y avait pas à se laisser tomber à moins qu'on ne voulut être mis en pièces.

Ah ! si c'eût été un de ces beaux lits de sable fin comme il s'en trouvait en d'autres endroits de la côte !... Mais aussi avait-il été libre de choisir sa route ? Il n'avait pas eu l'idée que le capitaine Robert accompagnerait à la promenade Mademoiselle et M. de Kernovenoy.

On ne pense pas à tout. Il voyait bien, à cette heure, qu'il ne pensait pas suffisamment au ca-pitaine. Et pourtant, si...

Mais c'était pour ressentir et pour réprimer, aussitôt après, une violente colère contre cet an-cien camarade... Etait-ce la faute de Robert d'Avrigné, si le baron Hector l'avait choisi comme paravent ou comme rempart contre les préten-dants à la main et au cœur de sa fille ?

N'était-il pas le premier joué, le premier abusé ? Honnête dupe !... Non, Maxence n'en voulait pas au capitaine Robert.

Il n'en voulait qu'à lui-même pour s'être en-gagé, grâce à sa témérité et à son impétueux dé-sir de voir Myriam, à une entreprise qui tour-nait si mal.

En ce moment, il porta les yeux vers la mer et s'avisait pour la première fois que la marée montait. Ainsi plus de petits pêcheurs de crevettes. Faudrait-il demeurer là jusqu'au reflux ?

Mais alors ce serait la nuit, et il y aurait en-core bien moins de chances de secours sans com-pter qu'à cheval sur ce rocher, il était exposé à recevoir du choc des vagues un assez joli bain de poussière humide et d'écume.

Maxence se prit donc à chercher un moyen de sortir de peine et n'en vit point d'autre que de chercher, pour les saisir, les aspérités de la pierre le long d'une sorte de rainure entre cet étrange auvent naturel et la masse du rocher.

Alors il pourrait tenter de recommencer la descente, se fiant à sa force et à son agilité qu'il connaissait.

Tandis qu'il étudiait de tous ses yeux cette dangereuse voie de salut, il aperçut dans l'ou-verture qui semblait devoir exister au-dessous de lui, comme une ombre s'agitant dans l'ombre, et, se penchant plus avant, à tout risque, il recon-nut une forme humaine.

Aussitôt un souvenir le frappa.

Tandis qu'il s'éloignait, une heure auparavant, du village où il n'était arrivé que la nuit précé-dente, en compagnie du commandant Humbert, le plus fidèle des pères d'adoption, comme il bé-

nissait la fortune qui lui avait permis de décou-vrir sans retard mademoiselle de Kernovenoy au premier étage de la tour, et qu'ayant aperçu peu après des chevaux sellés sur la rampe conduisant au château, il courait sur la falaise pour voir encore Myriam au passage, il lui avait semblé plusieurs fois qu'un homme suivait sa course ef-frénée au pied de cette même falaise, sur les grè-ves, franchissant les amas de roches et les fla-ques d'eau. Point de doute, c'était celui-là qui maintenant l'épiait dans cette grotte.

Le front du jeune homme se plissa et ses belles mains blanches, qui étaient aussi des mains de fer, s'accrochèrent résolument à la première sail-lie du roc. Il voulait voir cet ennemi ou cet es-pion inconnu, bien qu'il soupçonnât au moins qui l'envoyait. La colère doubla sa vigueur et sa souplesse. Il atteignit du pied le second cran de la pierre et se laissa glisser. Une pareille expé-dition devait se terminer promptement par le succès ou par une épouvantable chute. Assez cruellement meurtri, mais bien entier, Maxence toucha le sol de la grève. Seulement, comme il se retournait, il se vit pris et serré à la gorge. Martin Bataille — car l'agresseur c'était lui — poussa un de ces rugissements qui faisaient dire à mademoiselle de Kernovenoy quand elle était enfant, et depuis même qu'elle ne l'était plus : Martin, pourquoi fais-tu le loup ?

— Ah ! cria le vieux garde, tu es agile et tu es fort ! mais je te tiens.

PAUL PERRET.

(A suivre.)

A partir du quatorze novembre prochain, de violentes bourrasques du sud-ouest sont à craindre.

LES EMPLOYÉS DES POSTES

M. Bouchet a déposé un amendement au budget de 1884, tendant à ajouter 357,000 francs pour les frais de séjour des employés des deux sexes des postes et télégraphes à Bordeaux, Lyon, Marseille et Nice.

LES NOUVEAUX PERMIS DE CHASSE

L'administration délivre en ce moment des permis de chasse d'un nouveau modèle.

C'est une simple feuille de carton mince, grande à peine comme un billet de banque de cent francs. Des dispositions sont prises pour la gravure et le filigrane, pour que le permis ne puisse être imité. Il a le mérite d'être moins encombrant dans la poche que l'ancien modèle, et de pouvoir tenir dans un portefeuille.

Le cadavre d'un homme dont la mort paraissait remonter à quelques jours, a été découvert mardi, dans un bois voisin de Castelnaud.

Le parquet de Cahors s'est transporté hier sur les lieux. Nous donnerons, aussitôt informations sûres, des détails sur cette affaire.

Un jeune homme a été atteint, hier sur le Boulevard, par une ruade de cheval. Le coup a porté aux reins, Le blessé va un peu mieux ce matin.

On écrit de Carnac :

« Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre, un ou plusieurs voleurs se sont introduits dans l'église de Carnac, on ne sait de quelle manière.

A l'aide d'instruments inconnus, la caisse de la Fabrique, contenant environ une somme de 2,000 francs, a été fracturée et vidée, sauf une somme d'une vingtaine de francs retrouvés par ci par là.

L'enquête judiciaire est ouverte.

UN ENFANT BRULÉ VIF PAR LE PÉTROLE

Ces jours derniers, un jeune enfant, âgé de neuf ans, fils d'un vieux ménétrier aveugle, François Peyrelade, du village de Bellet, commune de Blond (Haute-Vienne), sortait de l'école de Blond, vers quatre heures du soir, et rentrait à son village, accompagné d'autres enfants, tenant un bidon de pétrole au cou. Il venait d'acheter l'essence minérale pour ses parents, et il voulut se rendre compte, chemin faisant, de l'éclairage produit par cette matière volatile se servant d'allumettes qui produisirent un jet de flamme des plus intenses dès qu'elles se trouvèrent en contact avec le liquide.

En un instant le pauvre enfant fut entouré d'un cercle de feu qui lui envahissait le visage et les maïos. Ses habits flambaient. Ses cheveux rissolaient ; il se roulait à terre en poussant des cris sur la route. De petites filles, enfants comme le pauvre petit François, eurent néanmoins le courage d'éteindre le feu ; mais le corps de leur jeune camarade n'était plus qu'une plaie. On le transporta, vers six heures, chez ses parents, à Bellet, et il expirait la nuit dernière, à trois heures du matin, en proie aux douleurs les plus cuisantes.

UN FALSIFICATEUR SÉVÈREMENT PUNI

Sous ce titre, nous lisons dans la Feuille vinicole de la Gironde :

« C'est en Italie que cela vient de se passer, à Florence. Nous avons eu l'occasion de dire que le gouvernement italien avait donné des instructions sévères pour faire surveiller attentivement dans le royaume les adulterations de vins. Voici un jugement qui vient corroborer nos renseignements. C'est le *Giornale vinicolo italiano* qui nous en fait le récit d'après la *Nazione*. Nous traduisons : La maison Paodo Buob avait acheté à un M. Jacopozzi cinquante quintaux (*cinquanta quintali*) de vin, qu'elle expédia à Berne. Ces vins, reconnus fuchsinés, furent saisis. Immédiatement M. Buob en réfère au questeur, qui met l'affaire entre les mains du procureur royal. Une saisie est opérée chez le sieur Jacopozzi, où l'on trouve encore trente quintaux de vin fuchsiné, plus un petit lot de vin naturel, réservé à la consommation de J... et sa famille.

M. Jacopozzi a dû répondre devant le tribu-

nal correctionnel du délit d'empoisonnement public (*avvelenamento di comune pericolo*), prévu par l'article 356 du Code pénal toscan pour avoir, par appât de loere, sciemment fraudé et vendu du vin fuchsiné, ce qui constitue un danger pour la santé. Les professeurs Piéto Marchi et Emilio Bechi, experts de l'accusation, ont, par une savante argumentation, établi que le vin saisi était nuisible à la santé, malgré que la défense soutint le contraire. Et le tribunal, après un résumé minutieux, récapitulant tous les détails de ces intéressants débats, a confirmé dans toutes ses parties la requête du ministère public, et a prononcé une sentence condamnant le sieur Jacopozzi à six mois de prison et 500 francs d'amende, plus les frais. »

THÉÂTRE DE CAHORS

Saison d'hiver 1883-1884.

TABLEAU DE LA TROUPE

ADMINISTRATION :

M. Guilbaut. — Directeur-administrateur.
M. G. Montigaut. — Régisseur général parlant au public.
M. Joly. — Chef d'orchestre.
M. Chénal. — Second régisseur.
M. Laffranque. — Souffleur copiste.
M^{me} Lacoris. — Costumière.

OPÉRETTE

MM. Guilbaut. — 1^{er} ténor des barytons martin.
Moreau. — Baryton.
Nougarolès. — 2^e ténor, des trials.
G. Montigaut. — Basse bouffe, baryton au besoin.
Bénistant (ainé) des trials.
Bénistant (jeune) petits rôles.

MM^{mes} Guilbaut. — 1^{re} chanteuse.
Joly. — Seconde chanteuse des 1^{res}.
Faure. — Seconde chanteuse des Desclauzas.
Liénart. — Mère dugazon.
Millet. — Dugazon.
Bénistant. — des secondes chanteuses.

CHŒURS : HOMMES ET DAMES.

DRAMES, COMÉDIES, VAUDEVILLES.

MM. Bénistant. — Grand 1^{er} rôle des jeunes 1^{er} rôles.
Guilbaut. — Jeune premier rôle des jeunes premiers.
Millet. — 1^{er} comique.
G. Montigaut. — Grand rôle des pères nobles.
Bénistant (jeune). — 2^e comique des jeunes premier comique.
Nougarolès. — jeune premier des amoureux.
Chénal. — Rôles de genre des jeunes 1^{er}.
Joly. — Chef d'orchestre, pianiste.
Laffranque. — Souffleur.

MM^{mes} Bénistant. — Grand 1^{er} rôle des jeunes 1^{er} rôles.
Montigaut. — jeune 1^{er} rôle des jeunes premières.
Adam. — jeune première, 1^{re} ingénuité.
Guilbaut. — 1^{re} soubrette en tous genres.
Faure. — Grande coquette.
Liénart. — Mère noble, duègne, 1^{er} rôle marqué.
Millet. — Seconde soubrette, coquette.
Joly. — Amoureuse des ingénuités.
Clara. — Petit rôle.

Débuts de la troupe le dimanche 11 9bre 1883.

Nous augurons bien de la troupe qui nous arrive, sous la direction d'un artiste de talent M. Guilbaut. Espérons que le public soutiendra l'entreprise par son assiduité aux représentations. On se plaint à Cahors parfois de l'absence d'artistes, mais on oublie de dire que la faute en est au public lui-même. Quel goût vent-on qu'aient les acteurs s'ils jouent devant des banquettes vides ! Nous souhaitons plein succès à la troupe de M. Guilbaut, appelée croyons-nous à s'attirer les sympathies générales.

Dernières Nouvelles

Une dernière dépêche reçue de Hong-Kong, datée du 3 novembre, dit que l'amiral Courbet est arrivé à Hanoï, et qu'il a pris le commandement des forces destinées à attaquer Bac-Ninh. L'attaque sera faite par 3,000 hommes et 30 canons.

Les rapports avec la Chine deviennent de plus en plus tendus. D'après les avis reçus d'Asie, quatre cents marins chinois sont partis pour l'Allemagne, afin de prendre possession des cuirassés construits pour le compte du gouvernement chinois.

Il est question de M. Hasley, archevêque d'Avignon, pour le siège de Rouen. On s'attendait, vu l'âge du cardinal de Bonnechose, à une vacance prochaine, et M. Hasley, qui a été l'un des collaborateurs du cardinal défunt, et qui connaît à fond l'administration du diocèse, était désigné à l'avance pour ce siège important. — Ce serait M. Besson, évêque de Nîmes, qui remplacerait M. Hasley à l'archevêché d'Avignon.

Le ministre de la marine a été informé, par une lettre particulière, de la mort du naturaliste

Brazza, frère du chef de l'expédition du Niger. M. de Brazza a été tué dans une rencontre au Congo.

Le Temps, à propos des discours prononcés à la rentrée des tribunaux, constate que la tâche des magistrats nouveaux consiste moins à se faire les défenseurs intéressés d'une réforme judiciaire, qui n'a contenté personne, qu'à réconcilier l'opinion avec leur propre fortune, et à prouver que la magistrature n'a perdu, en traversant cette crise violente, ni ses qualités professionnelles, ni l'autorité de son caractère.

Le Temps ajoute que le gouvernement devra trouver le moyen d'entourer le recrutement des nouveaux magistrats des garanties capables de remplacer ses traditions et son prestige.

EN ESPAGNE

Le roi d'Espagne a signé le décret acceptant la démission de M. Fernan-Nunez.

M. Serrano accepte l'ambassade de Paris, ce qui ne l'empêchera pas d'être nommé président du Sénat.

Quant à M. Sagasta, il sera président du Congrès.

Il y a quelques jours, le gouvernement espagnol a fait parvenir à Paris une communication fort bienveillante, et il espère une réponse favorable aux avances cordiales du cabinet Herrera.

Le baron Des Michels est attendu à Madrid à la fin de novembre.

Paris, 7 novembre, soir.

Les ministres de la guerre et de la marine se montrent tous deux favorables à une modification immédiate des pouvoirs du commissaire civil au Tonkin, de manière à ne pas laisser entraver l'action militaire qui doit aujourd'hui prédominer.

Un journal du matin annonce que M. Grévy est sérieusement indisposé. Hors, rien n'est moins vrai, car, ce matin même, le président de la République a accordé plusieurs audiences à différents fonctionnaires.

La princesse Amélie, fille aînée du comte de Paris, vient d'être, dit-on, fiancée au grand-duc Alexis Alexandrowitch, le second des frères d'Alexandre III, tsar de Russie.

Le duc d'Anmale, qui avait été assez souffrant pour ne pouvoir suivre la chasse organisée lundi à Chantilly en l'honneur des frères du tsar, va beaucoup mieux.

L'ambassade chinoise communique une note à la presse parisienne, d'après laquelle le marquis de Tseng témoigne, au nom de son gouvernement, son étonnement au ministre des affaires étrangères, de la lecture faite à la tribune de la dépêche de M. Tricou.

Le Paris annonce comme fait probable, le retour en France de M. Harmand, commissaire civil au Tonkin.

Bourse de Paris.

Cours du 8 Novembre.

Rente 3 p. %	77.65
— 3 p. % amortissable	79.15
— 4 1/2 p. %	106.40
— 5 p. %	107.10

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 6 novembre.

Pendant la plus grande partie de la séance d'hier, le marché a montré beaucoup d'hésitation ; les échanges n'ont pas eu une grande importance. La spéculation parait ne pas vouloir prendre position soit à la hausse soit à la baisse. Elle attend probablement que la Chambre aborde la discussion du budget et connaitre le chiffre de l'emprunt que tout le monde reconnaît comme nécessaire. En tenant compte de cette attitude, les diverses fluctuations de la cote n'ont pas toute l'importance qu'on serait tenté de leur attribuer. Nous devons pourtant constater qu'avant la clôture, les cours ont été mieux soutenus et qu'une légère avance a été gagnée sur samedi.

Aujourd'hui, la rente 3/0/0 fait 77,50 ; la rente amortissable cote 79,17 et la rente 4 1/2 finit à 106,90.

Les institutions de crédit sont toujours lourdes. Nous laissons le Crédit Foncier à 1,207. La Banque de Paris à 815, le Crédit Lyonnais à 521 la Société Générale à 485. L'Italien fait 90,70, le Turc 9,60, l'Unifiée Egyptienne 352 et la Banque Ottomane 666.

Il y a vendeur à la Banque Nationale, 11, rue Lepelletier : 40 act. Croisset-Couen 110 fr., 50 parts exploitations des Mines 9 fr., 28 oblig. Salins de la Méditerranée 30 fr., 1 act. Théâtre du Vaudeville 25,000, 15/20 parts Banque Parisienne 125 fr., 20 parts rente Foncière 115 fr., 30 act. Plâtrières de Paris 130 fr.

Il y a acheteur : 40 act. Hippodrome 160 fr. 8 act. Dentelière 100 fr., 10 act. Meiderich 65 fr., 50 parts Terrains d'Arles à Saint-Louis 60 fr., 50 act. Banque européenne 30 fr., 20 act. Comptoir des Colonies 40 fr., 30 oblig. Matériel agricole 100 fr.

ÉCHOS DU FÉLIBRIGE

DE CAHORS

Sous ce titre, nous publierons tous les travaux qui ont été produits dans la journée du 15 octobre, à mesure qu'ils nous seront communiqués.

LA CARCINOLO

CAN DÉDICAT A LA BILO DÉ COUS

Cous, tu sios malgré tas annados, Fréthilhén coumo'n joubéncel ; Tas papilhotos soun floucádos Coumo'no branco dé ramél.

Ribos del Lot, oun lous piüssous Sur las jouncados ; Bénoun marida lours cansous E lours poutous.

Qué soun bèlos tas abéngúdos, Tas perménados, toun Foussat E tas Badernos rescoundúdos Nous rapèloun lou Téns passat.

Ribos del Lot, oun lous piüssous E las pupúdos, (°) Bénoun marida lours cansous E lours poutous.

Aïman toun biél pount dè Baloundré Qué'l Lot caréssó dé sous flots, E sas tourèlos oun ban poudré, Las paloubéto (°) è's pierots (°°).

Ribos del Lot, oun lous piüssous E la biroundré, (°°°) Bénoun marida lours cansous E lours poutous.

Aïman tous cams, bignos, pradèlos, Tas bèlos coumbos, tous jardis, Tous bousquéts è tas ribatèlos E lou tic-tac dé tous moullis.

Ribos del Lot, oun lous piüssous, Las tourtourèlos, Bénoun marida lours cansous E lours poutous.

Aïman tas hocos énnautádos Ta Cathédralo, tous castels, Tous coumunal, tas garigádos Oun répétingoun lous agnèls.

Ribos del Lot, oun lous piüssous E las bécádos, (°°°°) Bénoun marida lours cansous Et lours poutous.

Aïman tous pastrés, pastourèllos Quan soun à l'oumbro d'un bouïssou, Qu'élis brespalhoun an d'emèllos Assasounados d'un poutou.

Ribos del Lot, oun lous piüssous, Las tufarèllos. Bénoun marida lours cansous E lours poutous.

Aïman lous els dé tas griséto Pétilhéns coumo lou rubis, E lours bouquéto mignounéto, Oun l'amour foragna d'un plis.

Ribos del Lot, oun lous piüssous, Bergerounéto, Bénoun marida lours cansous E lours poutous.

Aïman béiré lous amoureuxés, Quand élis ban sé miralha A la Fountáso des Saltrousés Oun ba lou biél sé soulélha.

Ribos bel Lot, oun lous piüssous, Merles jouïousés, Bénoun marida lours cansous E lours poutous.

Mercio, bilo tant aïmado, Dé ta graciúso récepciù, A fi dè la félibréjado, N'aùtres, té dirén pas adiù.

Té dirén coumo'l Roussignol, A l'autr'annádo Car lou boun bi dél Carcinol Casso lou dol.

Caussade, le 15 octobre 1883.

LACOMBE H^{te}

(°) Les huppés.
(°°) Palombes, pigeons sauvages.
(°°°) Moineaux, passereaux.
(°°°°) Hirondelle.
(°°°°°) Bécasse.

MÉTROPOLITAINE ÉLECTRIQUE C^{ie}
 (French Metropolitan General Electric Cy Limited).
 SIÈGE SOCIAL : 71, QUEN STRELET, LONDON
 Siège Administratif :
 24, Avenue de l'Opéra, PARIS.
 Capital : 1,200,000 f. st. soit 30,000,000 de francs
 Divisé en 120,000 actions de 10 f. st.
 soit 250 francs chacune.
 CONSEIL D'ADMINISTRATION
 MM. Blanchet, Adr de la Société des établissements
 Cail.
 Devos, négociant.
 Cie d'Esclaires, ancien, Lt-Colonel d'artillerie,
 O, *.
 J. de Matharel propriétaire.
 Martin, Ing. Membre du Conseil de Surveil. de
 la C^{ie} Nat^{le} de construc. de Mat. de Ch. de
 Fer et de guerre.
 E. Récopé, ancien ingénieur de la Marine *.
60,000 ACTIONS
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES
 sans mises à la disposition du public
 au pair de 250 francs par action
 PAYABLES { 50 fr. en souscrivant;
 100 fr. à la répartition;
 100 fr. fin décembre prochain.
 L'Électricité par les Accumulateurs Faure.
 La Société possède le droit exclusif d'exploiter en
 Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne les accumu-



mulateurs d'électricité. Il est reconnu que le seul
 moyen de produire économiquement et pratiquement
 l'électricité, réside dans l'emploi des accumulateurs,
 et qu'il n'existe pas d'autres accumulateurs indus-
 triels que les accumulateurs Faure.
 La Société a déjà traité avec de nombreux établis-
 sements à Paris et, en outre, beaucoup de demandes
 d'installations lui sont parvenues.
 On peut voir fonctionner, au Hall électrique du
 boulevard Montmartre, les appareils d'éclairage et
 de force motrice et suivre, sur les lignes de tram-
 ways, les expériences de traction.
 Les statuts, les rapports d'ingénieurs, la notice sur
 les prix de revient sont à la disposition de toute per-
 sonne qui en fera la demande et qui voudra se con-
 vaincre de la supériorité de l'invention et de l'im-
 portance des bénéfices qu'on peut en attendre.
 Les porteurs d'actions auront le droit de souscrire
 par préférence, au prorata du nombre de leurs titres,
 les actions des autres sociétés qui seront créées pour
 l'exploitation des accumulateurs dans les autres par-
 ties de la France.
 Les demandes sont reçues
 les Mercredi 14 et Jeudi 15 Novembre
 A PARIS :
 Aux Caisses de la Nouvelle-Union, 9 rue d'Antin ;
 Au Siège administratif de la Métropolitaine Electri-
 que C^{ie}, 24, avenue de l'Opéra ;
 Au Hall Electrique de la Compagnie, 8, boulevard
 Montmartre.
 DANS LES DÉPARTEMENTS :
 Lyon, succursale Nouvelle Union, 15, rue de la
 République ;

Montpellier, agence Nouvelle Union, 2 rue Natio-
 nale ;
 Et chez tous les Banquiers, Agents de Change et
 Changeurs.
 On peut dès à présent souscrire par correspondance.

GRAND SUCCÈS !
LE FINANCIER POPULAIRE

Le meilleur marché, le plus complet et
 le mieux renseigné des journaux finan-
 ciers. — 52 numéros par an. — Paraît
 tous les Dimanches. — Publie les Cours de
 toutes les Valeurs et donne tous les Tirages
 avant les autres journaux.
30 CENTIMES
 ABONNEMENT PAR AN :
 30 cent. en timbres-poste au Directeur
 10, Place de la Bourse, PARIS

LA NATURE, sommaire, du 3 novembre 1883.
 — Les Iguanodons de Bernissart : Stanislas Meunier.
 — Nouveau procédé de gravure par la photogra-
 phie. l'Observatoire météorologique suisse de
 Santis : Dr Jules Maurer. — Correspondance : Sur
 la propagation des sons : Levat. — Nuage formé
 d'une matière solide floconneuse : Dussaut. — La
 science pratique : Wideman. — L'aérostal dirigé
 électrique de MM. Albert et Gaston Tissandier.
 — Bibliographie. — Les vieilles industries de l'In-
 de : Philaire. — Chronique. — Académie des
 sciences, séance du 22 octobre : S. Meunier. —
 L'exposition des arts du bâtiment à Manchester. —
 Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux
 lettres. — Bureau 120, boulevard St-Germain, à
 Paris.

21 RÉCOMPENSES
1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
 et Diplômes d'Honneur
 DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
 DITE
ÉLIXIR DES VOSGES
 TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.
 MÉDAILLE  D'OR 
FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX
 Cette liqueur se recommande par ses propriétés
 balsamiques et stomaciques ; étendue d'eau,
 elle remplace avantageusement le Sirop de Pin,
 dont elle renferme les principes actifs.
 Dépôts dans les principaux établissements.

Le système de vendre
 tout à bon marché
 et entièrement de
 confiance est ab-
 solu dans la Maison

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE
 MAISON DE CONFIANCE
PONTÉ
 Jacques FONTÈS, Successeur
 Boulevard Gambetta et rue Fénelon
CAHORS

Tout article qui a
 cessé de plaire est
 échangé ou rem-
 boursé au gré de
 l'acheteur.

Exposition et grande mise en vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver

Les assortiments de Nouveautés en tous genres sont plus importants que
 jamais, et vendus à des conditions de prix tout à fait remarquables par leur
 bon Marché.
 Soieries en tous genres, Lainages pour Robes, Velours soie et coton, Confec-
 tions pour dames et enfants, Fourrures, Manchons et Pelisses, Draperies pour
 costumes d'hommes et enfants, Toiles et Lingés de table, Tapis d'appartements
 et pour Eglises, Etoffes pour ameublements, Mouchoirs et Piqué.
 Spécialité pour Corbeilles de Mariages.
 Châles cachemire des Indes et de France, Soieries, Dentelles, Velours soie
 unie et damassés, Lingerie pour dames, Fourrures, Confections en tous gen-
 res, Couvertures en laine et en coton.
 On envoie des Echantillons aux personnes qui en font la demande.
 Tout achat à partir de 20 fr. est envoyé franco dans tout le département.
 UNE BELLE PRIME SERA OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meil-
 leurs systèmes américains, anglais et français,
 les seuls adoptés par les premières maisons de
 Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD
 EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE
 DENTAIRES, A PARIS
 Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
 Du Lycée de Cahors et des principaux établissements
 d'Education du Lot et de la Corrèze
 Chalet de l'hôtel des Ambassadeurs.

VINS DU LOT
 Vinage.
 M. Montagne, Avenue de la Gare,
 informe qu'il vient de recevoir une
 grande quantité de 3/6 spécialement
 affecté pour le vinage, ne laissant aucun
 goût, ne se retrouvant pas à l'analyse
 et agissant sur les vins d'une façon
 surprenante.

VIGNES AMÉRICAINES
MASSOU
 Viticulteur à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX POUR 1883-84

Routures.	Bacines.		Routures.	Bacines.	
	le cent.	le cent.		le cent.	le cent.
Riparia tomenteux.	31	50	Jacquez	28	50
Riparia (Glabre)....	20	50	Herbemont	3	50
Solonis	2	50	Cunningham	2	10
Viala	2	50	Noha	8	30
York Madeira	2	7	Elvira	4	15
Clinton	25	1	Othelo	40	100
Taylor	75		Triumph	100	
Aminia	10		Autuchon	10	
Montefiore	250		Sénasqué	20	

Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

On fournit des racines RIPARIA, SOLONIS ou VIALA et on se charge
 de la greffe sur place, la seconde année au prix de 15 francs le cent, moitié
 prix à la livraison et le restant lorsqu'il y aura une reprise de greffes de 85
 pour cent.
 Si on veut planter des boutures, 10 fr. le cent, payables : le quart à la
 livraison et le restant aux mêmes conditions. — Acceptation, pas moins de
 dix mille.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
 CAHORS, Boulevard Nord.
A. PAQUIGNON
 MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
 RUE TAILLEFER ET RUE CONDE
 MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.
VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur
 spécial, b. s. g. d. g.
 Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec
 indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.
 La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
 ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE
PRIX FIXE INVARIABLE
 Tous les Envois sont faits franco.

SPÉCIALITÉS DE VINS DE TABLE
 Florent COMBÈS, propriétaire, Narbonne.
 Prix très modérés. — Qualité garantie.
 Envoi franco prix courants sur demande.

POSTES supérieures et de confiance
 de 2 à 500 fr. par mois
 à personnes disposant de 3 à 15,000
 fr. bonne tenue et références exigées.
 Ecrire à M. GOUTY, 20, rue Réaumur,
 Paris.

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY
 Sources de l'État. Applications en médecine :
 GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques,
 maladies des voies digestives, engorgements du
 foie et de la rate, obstructions viscérales.
 HOPITAL. — Affections des voies digestives, pes-
 santier d'estomac, digestion difficile, inappétence
 CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie,
 gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
 HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
 Administration de la C^{ie} concessionnaire :
 PARIS, 22, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la
CAPSULE
 Dépôt chez tous les marchands d'eaux
 Minérales, Drogistes et Pharmaciens.

BELLE OCCASION
 POUR L'INSTALLATION D'UNE MINOTE-
 RIE OU BOULANGERIE.

A VENDRE
 Tout un matériel neuf et prêt à mar-
 cher. Ce matériel n'a jamais fonctionné,
 par suite de désaccord intervenu entre
 sociétaires.
 S'adresser, pour traiter, à M. Rigal
 Peyrot, directeur de la Société du
 moulin de la Pique, à Douelles, près
 Cahors, ou à son Commis, aux Halles
 de Cahors, le samedi de chaque se-
 maine.
 Le propriétaire-gérant, A. Laytout.

En vente au bureau du Journal.

CAHORS
DU LOT
CAHORS

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet,
 en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.
 25 c. en plus par la poste.


NOUVEAU FER
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE
 A tous les Ménages, aux Repasseuses,
 Couturières, Lingères, Confectionneurs,
 Tailleurs, Apieeurs, etc.
 POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :
Économie, Propreté, Salubrité.
 Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.
 Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties
 dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage,
 brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de
 rechange et Réparations,
 Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant orien-
 tal pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans
 brosses, imperméable à l'eau.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS
 Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire
 d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.
 Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.
 Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade
 les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.